N° 1 - Septembre 2023

L'actu du PLUi de Falaises du Talou

Les étapes de la phase «Diagnostic de territoire»
>> Que s'est-il passé depuis début 2023 ? >>

L'élaboration du diagnostic

L'élaboration du diagnostic territorial de Falaises du Talou a été rendue possible grâce à des temps d'échanges, de questionnements, de concertations et de restitutions durant l'année 2023 (de février à septembre).

Durant cette année, **la co-construction avec les élus** (ateliers participatifs, visite du teritoire, rencontres individuelles, réunions de travail), **la concertation et l'information auprès de la population** (atelier participatif, réunions publiques) et **les échanges avec les Personnes Publiques Associées** ont permis d'aboutir à l'élaboration de ce diagnostic territorial.

Février - Mars 2023

Ateliers avec les élus

Entre février et mars 2023, une série de six ateliers se sont tenus avec les élus du territoire. Ces ateliers ont permis d'échanger sur les thématiques centrales qui façonnent la CCFT (et donc le diagnostic), des temps durant lesquels les élus ont pu exprimer leurs souhaits pour le futur du territoire.

Chaque atelier était articulé de la même manière, entre informations générales, temps d'échanges (atelier), puis une restitution collective. Ont ainsi été abordées les thèmatiques suivantes :

Services, équipements et mobilités
Discussions autour de la santé (sujet prioritaire), de l'offre en équipements sportifs et des mobilités.

Économie, commerce et tourisme
Échanges sur l'activité économique (zones d'activités, relocalisation d'entreprises), du commerce (déprise commerciale, protection des commerces) et du tourisme (hébergements touristiques, protection du patrimoine).

Architecture, patrimoine et formes urbaines
Débats autour de l'architecture (aspects des constructions, règles), du patrimoine (protection des corps de ferme, églises) et du développement urbain (offre en logements, friches).

Démographie et logement
Dialogues concernant l'évolution de la population, le parc de logements et les besoins en habitat.

Énergies et développement durable
Discussions autour de la protection des ressources, de la transition énergétique, des risques...

Environnement et paysages
Échanges sur les éléments naturels, du cadre de vie, des protections paysagères, de la Trame Verte et Bleue.

Avril - Juin 2023

COPIL pour revenir sur les ateliers et présenter le diagnostic

Entre avril et juin 2023, deux COmités de PILotage (COPIL) ont permis de présenter aux élus un retour sur les ateliers de travail et le diagnostic de territoire qui a été produit.

L'ensemble des thématiques composant le diagnostic ont été présentées (démographie, habitat, économie, environnement, foncier, environnement, mobilités et déplacements...).

Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA)

Les PPA sont des personnes associées et consultées tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi. Ce sont notamment les services de l'Etat (DDTM), les Chambres consulaires (agriculture, artisanat, commerce, industrie...), les collectivités territoriales, etc.

Cette réunion PPA a eu pour objectif de faire le bilan de la première phase de travail et de présenter, de manière synthétique, les éléments majeurs du diagnostic réalisé. A la suite de quoi les grands enjeux identifiés ont été exposés.

Septembre 2023

Réunion publique pour présenter le diagnostic aux habitants

Le 14 septembre 2023, une réunion publique a eu lieu à Tourville-la-Chapelle (Petit-Caux).

Cette réunion a eu pour objectif de présenter aux habitants le diagnostic réalisé selon toutes ses thématiques. Cela a permis aux participants de percevoir les enjeux pour l'aménagement du territoire et de comprendre la procédure d'élaboration du PLUi.

Et après le diagnostic ?

Les autres phases de la procédure

Suite au diagnostic territorial, la procédure d'élaboration du PLUi continue, avec la **phase «Projet d'Aménagement et de Développement Durables» (PADD)** , qui doit être engagée sur cette fin d'année 2023 et s'étendre sur le premier semestre 2024. Ce document fixe le projet politique du PLUi et s'appuie sur les enjeux établis dans le diagnostic de territoire.

Viendra ensuite la **phase de la «traduction règlementaire»**, qui devrait s'étendre sur les années 2024 et 2025. Une phase durant laquelle les règlements graphique (zonage) et écrit seront élaborés, toujours en concertation avec les élus.

L'entrée en vigueur du PLUi est attendue pour 2026.

Falaises du Talou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.falaisesdutalou.fr/

géostudio
URBANISME & CARTOGRAPHIE